DIRECTION DES IMPÔTS ET DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES
FA'ATERERA'A TITAU TUTE
Recette des Impôts

DECLARATION DE LA RETENUE A LA SOURCE

(*art. LP. 197-1 à LP. 197-7 du code des impôts*)

Déclaration afférente au mois de : ..... 20 .....

(*Indiquer au verso les dates auxquelles les sommes donnant lieu à retenues ont été payées*)

IDENTIFICATION DU DECLARANT
Nom/Prénoms : .....
..... Numéro TAHITI | | | | | | |
Activité exercée : ..... Téléphone : .....
Boîte postale : ..... Code postal : ....Commune : .....

Total des sommes à reverser à la RECETTE DES IMPOTS (1) : [*11, rue du Cdt Destremau – DICP – Bâtiment administratif*]	.....

A ..... , le 20

Signature

MOYENS DE PAIEMENT

☐ Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ☐ Espèces

Virement bancaire au bénéfice de la Recette des impôts
Préciser le N° TAHITI, la nature de la taxe, le montant payé et la période concernée
☐ Pour les virements effectués à partir de la Polynésie française – IEOM : 45189 00003 61110000000 45
☐ Pour les virements effectués à partir de la métropole ou de l'étranger - IEOM *Iban :* PF2245189000036111000000045

PARTIE RESERVEE A LA RECETTE DES IMPOTS

Date : ..... N° Op :	Somme :			
N° QUIT :		Espèces ☐	Chèque ☐	Virement ☐

La DICP traite vos données personnelles afin de gérer et encaisser l'impôt et dans le cadre des différentes missions de la DICP (réclamations, contrôle fiscal, assistance administrative, etc.). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et les finalités ultérieures liées aux missions de la DICP, consultez la Notice d'information contribuables (disponible sur le site internet – QR code ci-contre – et à l'accueil de la DICP).
Vous disposez sur vos données des droits d'accès et de rectification, du droit à la limitation de leur traitement et sous certaines conditions, du droit de vous opposer à leur traitement, d'en demander l'effacement. Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à rgpd.dicp@administration.gov.pf.
Pour toute information ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à dpo@administration.gov.pf.

(1) Les sommes retenues doivent être reversées à la Recette des Impôts au plus tard le 15 du mois suivant celui du paiement des revenus. La présente déclaration, qui doit accompagner le versement, est à produire en un exemplaire.

DICP/RS/SN/N009/V1/25

Retenues opérées sur le montant des produits ou des prestations taxables visés à l'article LP. 197-1 du code des impôts

NOM et PRENOMS (ou raison sociale) et adresse complète du domicile fiscal ou du siège des bénéficiaires des revenus (adresse extérieure) 1	Nature des produits ou des prestations taxables a-c- d- e- f (*voir en bas de page) 2	DATE de paiement des produits ou prestations 3	MONTANT HORS TAXE des sommes à payer aux fournisseurs extérieurs 4	MONTANT de la retenue à reverser à la recette des impôts (10 %) 5	OBSERVATIONS 6
		TOTAUX			
				à reporter au recto	

* Nature des produits ou des prestations taxables à la retenue à la source (voir art. LP. 197-1 du code des impôts) :

a) produits tirés de la propriété industrielle et commerciale et des droits assimilés ;

c) produits perçus par les inventeurs au titre de la concession de licences d'exploitation de leurs brevets, de la cession ou concession de marques de fabrique, procédés ou formules de fabrication ;

d) sommes payées en rémunération de prestations de toute nature fournies ou utilisées en Polynésie française ;

e) sommes payées aux intermédiaires qui interviennent au nom et pour le compte d'autrui dans la fourniture des prestations visées au d) ;

f) les sommes perçues par l'intermédiaire d'un courtier, stipulées dans le cadre d'une convention d'assurance conclue avec une société ou entreprise d'assurances n'ayant en Polynésie française, ni établissement, ni agent, ni succursale, ni représentant responsable et n'y réalisant pas d'opérations à titre habituel.